



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 40742

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réglementation en vigueur concernant l'élaboration des contrats de rivière. La crue centennale est la référence prise en considération dans la stratégie de gestion et de prévention des inondations. Or la prise en compte d'une crue centennale ne constitue pas, aujourd'hui, une obligation réglementaire pour les maîtres d'ouvrages dans l'élaboration des contrats de rivière, ce qui génère une incompréhension certaine de la part des riverains concernés. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé des évolutions réglementaires en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40742

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10969

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)